Image not found or type unknown

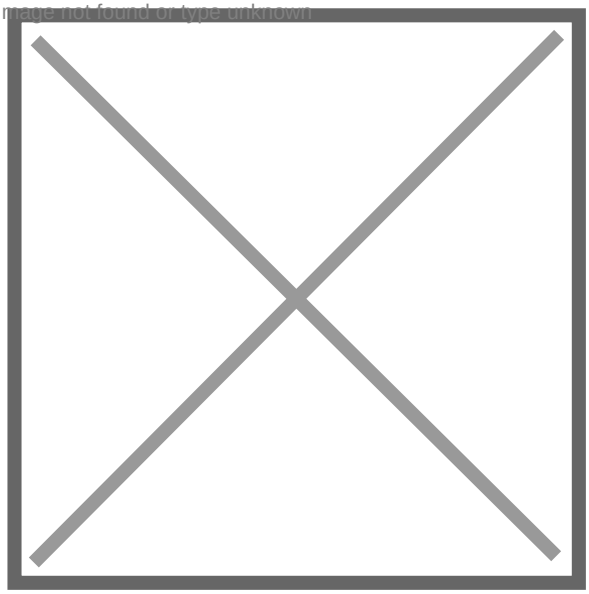

Réalisation d’un métré avant la commande de la cuisine

Par **ociv**, le **06/09/2013** à **20:18**

Bonjour,
j'ai lu un article sur le forum précisant ceci:
La cours de cassation, par un arrêt du 25 mars 2010, valide le fait suivant : il n'y a pas de devis ou de commande de cuisine équipée sans qu'un métré précis n'ait été réalisé sur site.

j'ai deux questions sur le sujet.
je suis dans ce cas de figure (aucune mesure n'a été faite à mon domicile, d'ailleurs les murs ne sont pas encore finis) pour une commande signée en Allemagne:est-ce que cela change qqchose?
Que faut-il faire vis à vis de la société allemande qui me réclame 10% du montant pour annuler (soit 1400€)?

Merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés